



DECISION D Publié REAU

Prise en vertu de ID: 085-200071900-20240327-DEC_2024_11_BU-DE

du Conseil Communautaire n° 2022_01_D01 en date du 26 janvier 2022

Décision 2024_11_BU

Date de la convocation: 21.03.2024

Date du bureau : 27.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars à huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral à Talmont Saint Hilaire.

Membres du Bureau présents: Maxence de RUGY, Loïc CHUSSEAU, Jannick RABILLÉ, Sonia GINDREAU, Marc BOUILLAUD, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Daniel NEAU, Jean FERRAND, Marc HILLAIRET, Catherine GARANDEAU, Michel CHADENEAU, Joël MONVOISIN, Annick PASQUEREAU, Christian BATY.

Membre du Bureau excusé: Didier ROUX, Patrick VILLALON.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

• En exercice: 16 • Présents: 14 • Excusés: 2 • Pouvoir: 1 • Votants: 15

Attribution des aides à la rénovation de l'habitat - OPAH-PTRE

En application du règlement approuvé par le Conseil Communautaire le 21 juillet 2021, modifié par délibération du 12 juillet 2022,

Sur proposition du Comité d'attribution des aides à la rénovation de l'habitat,

Il convient d'attribuer les 2 subventions suivantes pour la PTRE:

Demandes subventions CCVGL - PTRE					
N° de dossier	Nature du dossier	NOM Prénom	Commune	Adresse du logement	Montant Subventio n CCVGL
2024-PTRE-01	PTRE	BITEAU Franck	TALMONT SAINT HILAIRE	Le Pré	4 920,00
2024-PTRE-02	PTRE	BONNY Maryse	SAINT VINCENT SUR GRAON	20 route de Nieul le Dolent	7 500,00
TOTAL Subventions PTRE					12 420,00 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID: 085-200071900-20240327-DEC_2024_11_BU-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021_04_D04 du 7 avril 2021 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE);

Vu les délibérations n°2021_07_D01 du 21 juillet 2021 et n°2022_07_D10 du 12 juillet 2022 approuvant le règlement des aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE et de l'OPAH :

Vu la délibération n°2022_01_D02 du 26 janvier 2022 portant délégation de pouvoir au Bureau pour l'attribution des aides à l'habitat ;

Considérant les avis du Comité d'attribution des aides à la rénovation de l'habitat sur les dossiers déposés par les demandeurs ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire

DECIDE

- 1. D'approuver les attributions des aides à la rénovation de l'habitat présentées ci-dessus,
- 2. D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

